

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Les primes

Nous sommes priés d'informer officiellement les instituteurs et les institutrices de la Province que la nouvelle prime de \$15 accordée à toutes celles et à tous ceux qui enseignent depuis au moins dix ans, sera payée à la fin de l'année scolaire 1907-1908, c'est-à-dire *après le 1er juillet 1908*. (Probablement en novembre ou décembre prochain) MM. les Inspecteurs d'écoles fourniront au personnel enseignant les formules d'après lesquelles les demandes devront être adressées au Surintendant de l'Instruction publique pendant les mois de *juin et juillet 1908*.

Ces primes seront payées chaque année à celles et à ceux qui *demeurent* dans l'enseignement.

Le drapeau canadien-français et le drapeau de Champlain

Le premier drapeau qui ait été arboré au jour de la fondation de la Nouvelle-France, le 3 juillet 1608, c'est le drapeau azuré chargé de la croix blanche. Ce beau drapeau, qui a « bibré la généreuse semence jetée par les hommes de la Providence sur les bords du Saint-Laurent, c'est celui qui porte aujourd'hui dans ses plis, avec l'image du Cœur de Jésus, le souvenir impérissable de Carillon. En effet, le Comité du drapeau national a orné le drapeau actuel des Canadiens français des quatre fleurs de lys de la glorieuse bannière de Carillon.

À la fin du premier volume des *Œuvres de Champlain*, publiées par l'abbé Laverdière en 1870, sur une carte géographique faite par Champlain lui-même, en 1612, les deux principaux navires qui y sont figurés portaient plusieurs pavillons tous traversés de la croix.

À cette preuve, ajoutons cette autre encore plus probante :

« Dans la marine marchande, dit L. Serre, il était strictement défendu aux particuliers d'arborer sur leur navire le drapeau blanc, affecté uniquement aux vaisseaux du roi. Senet cite une ordonnance de Louis XIV destinée à remédier à certains abus, et où il est rappelé que les navires marchands devraient se contenter d'arborer, pour principal pavillon, l'ancien drapeau national de la France, c'est-à-dire le drapeau azuré chargé de la croix blanche. Or nul n'ignore que Champlain, fondateur de Québec, agissait comme lieutenant de M. de Monts ou au nom de la puissante compagnie que ce gentilhomme avait formée. Cette compagnie se composait surtout des principaux marchands de Rouen, de La Rochelle et de plusieurs autres villes du royaume. Cette compagnie de marchands devait naturellement arborer sur tous ses navires le drapeau azuré, même ceux qui, sous la direction de Champlain, devaient temporairement conduire les immigrants destinés à donner naissance à une nouvelle colonie. »

La vénérable Mère Barat

Le 24 mai dernier, Sa Sainteté Pie X a proclamé la Béatification de la fondatrice de la congrégation des Sœurs du Sacré-Cœur. À cette occasion, d'imposantes fêtes religieuses ont eu lieu dans tous les convents de cette belle congrégation. C'est Mgr l'Archevêque de Montréal qui a présidé à celle de la Maison-Mère, au Sault-au-Récollet.